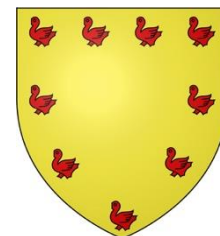




Mairie de DARGIES

60210



Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 3 septembre 2020

Le trois septembre deux mille vingt, à vingt heures, en la Mairie de DARGIES se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEFEBVRE Charly, Maire, convoqués le vingt-huit août deux mille vingt.

Étaient présents : BAL Pascale, BONARDELLE Danielle, GRILLAS Valérie, MAIGROT Jean-Claude, MILLE Christine, MILLE René, PATENOTTE Loïc, PUISSANT Emmanuel et VILLET Jean-Luc

Était absent excusé : VISSE Pierre-Alexandre

Le secrétariat a été assuré par : M. PATENOTTE Loïc

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

Après lecture et délibérations, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'année 2019.

Réduction de la vitesse des automobilistes sur les routes communales :

Après plusieurs protestations d'habitants concernant les excès de vitesse de nombreux automobilistes lorsqu'ils circulent dans la commune (notamment la rue de Grandvilliers et le hameau de Réderie), le Conseil municipal discute de solutions possibles afin de remédier à ce problème. Parmi les idées débattues, se trouvent les chicanes, des panneaux « STOP » et par des radars pédagogiques.

En 2018, le département de l'Oise avait rendu une étude de la circulation rue de Grandvilliers. Celle-ci révélait une vitesse moyenne supérieure à la limitation de vitesse (45km/h) : « *pour 85% des usagers de la route, la vitesse moyenne est de 57,7km/h ; bien que 12 km/h au-dessus de la limitation de vitesse en agglomération, étant donné que la vitesse moyenne pratiquée est de 47,9km/h, on ne peut pas considérer cette vitesse comme excessive* ».

Toutefois, il va être demandé à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse régulièrement.

Solution pour le ramassage d'animaux errants :

Afin d'apporter une solution la hausse d'animaux errants sur le territoire de la commune, le Conseil municipal a conclu une convention avec la S.P.A. d'Essuilet pour le reste de l'année 2020. Celle-ci se déplacera afin de ramasser les animaux sans propriétaires.

Délibération pour la suppression du poste de technicien principal et la création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe :

Le Conseil municipal a décidé de la suppression du poste de technicien principal afin d'en créer un nouveau d'adjoint technique principal de deuxième classe.